



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

**111<sup>e</sup>** séance plénière

Jeudi 7 juillet 2016, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft ..... (Danemark)

*En l'absence du Président, M. Sevilla Borja (Équateur), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

## Point 117 de l'ordre du jour (suite)

### La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies

**Rapports du Secrétaire général (A/70/674, A/70/826 et A/70/826/Corr.1)**

#### Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/291 à sa 110<sup>e</sup> séance plénière, le 1<sup>er</sup> juillet.

Nous allons maintenant continuer d'entendre les autres orateurs inscrits sur la liste pour la question à l'examen.

**M. Samvelian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à exprimer notre sympathie et nos sincères condoléances au peuple et au Gouvernement iraquien suite à l'attentat qui s'est produit dans le quartier de Karada à Bagdad, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement bangladais suite à l'attaque barbare perpétrée à Dacca.

L'Arménie remercie le Représentant permanent de l'Argentine et le Représentant permanent de l'Islande ainsi que leurs équipes efficaces et compétentes d'avoir facilité avec succès les consultations relatives à la résolution 70/291. Nous réaffirmons que nous sommes pleinement déterminés à appuyer la Stratégie

antiterroriste mondiale des Nations Unies, un cadre important pour la lutte internationale contre le terrorisme. L'Arménie déplore cependant le fait que, au huitième alinéa du préambule de la résolution, les principes du droit international sont pris en compte de manière sélective et que la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies ne sont donc pas pleinement respectés. L'Arménie rappelle et réaffirme que l'autodétermination des peuples constitue un principe fondamental énoncé dans la Charte des Nations Unies. Le fait que cet alinéa ne rende pas pleinement compte des principes fondamentaux consacrés par la Charte est une grave lacune de la résolution.

Le terrorisme international continue de représenter une menace très grave pour la paix et la sécurité dans le monde. Le fléau du terrorisme s'est propagé avec la multiplication des actes terroristes, y compris ceux motivés par l'intolérance et l'extrémisme. Nous sommes extrêmement préoccupés par le fait que le terrorisme continue de menacer gravement la paix et la sécurité internationales et considérons que c'est un des problèmes les plus dangereux auxquels nous ayons à faire face aujourd'hui. La lutte contre le terrorisme n'est plus une question nationale mais concerne l'ensemble de la communauté internationale. Nous condamnons fermement les meurtres aveugles de civils et le fait de prendre des civils pour cible; les exécutions collectives; les exécutions extrajudiciaires; la persécution de personnes et de communautés entières en raison de leur religion ou de leurs croyances; l'enlèvement de civils, y compris contre rançon; le déplacement forcé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de membres de groupes minoritaires; les attaques visant les écoles et les hôpitaux; et la destruction de sites culturels et religieux.

L'Arménie appuie pleinement l'appel lancé par le Secrétaire général aux autorités nationales pour qu'elles déploient des efforts plus concertés afin de tenir compte des droits de l'homme et de l'état de droit dans leurs politiques et activités de lutte antiterroriste. Nous avons donc appuyé et salué en particulier les récentes résolutions du Conseil de sécurité qui s'attaquent aux questions importantes des combattants terroristes étrangers, de la lutte contre l'extrémisme violent, du financement du terrorisme et des enlèvements contre rançon, entre autres. La communauté internationale doit être unie pour intensifier ses efforts et œuvrer de concert afin de continuer de renforcer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui est essentielle pour s'attaquer à toutes les dimensions du terrorisme.

Aucun pays au monde n'est à l'abri du terrorisme. Ceux qui appuient des groupes extrémistes et des réseaux terroristes en les finançant, en les entraînant, en les approvisionnant et en leur permettant de franchir librement leurs frontières doivent se rappeler que les combattants terroristes étrangers constituent une menace grave non seulement pour les États dans lesquels ils se rendent mais également pour leur État d'origine et les États de transit. Ceux qui encouragent des manifestations généralisées d'intolérance et de haine contre un autre État, une autre nation ou d'autres personnes, qui se considèrent être d'une origine différente, et prêchent la haine sur les médias sociaux et dans les établissements éducatifs, doivent se rappeler que de tels actes peuvent être qualifiés d'incitation à la violence extrême, aux atrocités de masse et à l'idéologie terroriste.

Il est grand temps d'appliquer les divers instruments juridiques internationaux relatifs aux crimes terroristes, y compris les activités terroristes transfrontières. La plupart de ces conventions exigent des États qu'ils mettent en place une juridiction ayant compétence à connaître d'infractions terroristes commises par leurs ressortissants à l'étranger. Nous tenons à souligner les rôles particuliers joués par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme s'agissant de promouvoir et faciliter la coopération entre les multiples juridictions. Dans le même esprit, l'Arménie appuie également l'appel du Secrétaire général à contribuer aux réformes du secteur de la sécurité.

Je souligne que l'Arménie a continué de prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme international, notamment par l'amélioration de la sécurité de ses frontières, d'importantes modifications apportées à sa législation relative au contrôle des exportations et l'organisation d'ateliers internationaux et de cours de formation sur la lutte antiterroriste, auxquels elle participe activement. Concernant la coopération régionale et internationale en matière de lutte antiterroriste, je signale que l'Arménie contribue activement aux initiatives pertinentes d'organisations telles que l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC), l'OTAN, l'Union européenne, la Communauté d'États indépendants et le Conseil de l'Europe. L'Arménie est un des membres fondateurs des Forces collectives de réaction rapide de l'OTSC, qui permet un déploiement rapide pour prévenir des agressions militaires et mener des opérations spéciales de lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée.

Dans le cadre du nouveau Plan d'action du Partenariat contre le terrorisme conclu à titre individuel avec l'OTAN, mon pays continue de resserrer sa coopération avec cette organisation sur les questions relatives à la lutte antiterroriste. Nous poursuivons aussi notre coopération efficace avec le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme du Conseil de l'Europe. L'Arménie mène des consultations intensives avec l'Union européenne au sujet d'initiatives telles que le projet Soutien aux systèmes de gestion intégrée des frontières dans le Caucase du Sud, qui facilite des opérations renforcées et intégrées de sécurité des frontières.

Enfin, l'Arménie réaffirme sa détermination à travailler avec d'autres États Membres pour intensifier les efforts communs de lutte contre le terrorisme international et l'extrémisme violent, quels que soient la forme qu'ils prennent et le lieu où ils se manifestent.

**M. Salam** (Liban) (*parle en anglais*) : Face au terrorisme, il est de notre devoir de faire bloc; il est de notre devoir d'envoyer au monde un signal fort et positif.

Les terroristes frappent dans le monde entier; ils frappent sans discernement et aveuglément. Tout au long de l'année écoulée – voire de ces dernières semaines –, nous avons vu à quel point les actes terroristes sont cruels. Nous sommes tous ébranlés par les attaques effroyables survenues récemment de par le monde, y compris dans mon propre pays. Je profite de l'occasion

pour transmettre mes condoléances à toutes les personnes touchées par tous ces actes terroristes odieux.

Nous ne saurions trop insister sur le fait que le terrorisme ne peut pas et ne doit pas être associé à une quelconque religion, nationalité, civilisation ou communauté ethnique. Il n'a pas d'autre identité que celle de la barbarie et de la haine. Nous réaffirmons une nouvelle fois notre condamnation sans équivoque du terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations.

Nous accueillons favorablement l'adoption par consensus de la résolution 70/291, sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. À cet égard, je voudrais rendre hommage au Représentant permanent de l'Argentine et au Représentant permanent de l'Islande, ainsi qu'à leurs équipes respectives, pour les efforts considérables qu'ils ont déployés afin de faciliter le cinquième processus d'examen de la Stratégie. L'adoption de cette résolution de consensus, en particulier à l'occasion du dixième anniversaire de la Stratégie, nous donne la possibilité de réaffirmer nos efforts inlassables pour prévenir et combattre le terrorisme, ainsi que notre attachement à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie.

La résolution relative à l'examen de la Stratégie réaffirme le rôle central de l'Assemblée générale dans la lutte contre le terrorisme et souligne une nouvelle fois l'importance de mettre en œuvre de façon équilibrée et intégrée l'ensemble des quatre piliers de la Stratégie, qui sont complémentaires. C'est là un aspect critique, d'autant que le terrorisme est une menace mondiale et multiforme qui ne saurait être combattue sans une coopération internationale robuste, puisqu'aucun pays n'est en mesure de l'éliminer tout seul et qu'aucun pays n'en est exempt. Cela étant, bien qu'aucun pays ne soit à l'abri du terrorisme, il frappe certains plus que d'autres.

Au Liban, qui est frappé de manière tragique et constante par le terrorisme, les gens pleurent encore la perte de membres de leurs familles et de leurs amis suite aux deux attaques consécutives survenues la semaine dernière dans le village de Qaa. Je tiens à rappeler que le Liban, qui est partie à la plupart des conventions antiterroristes, demeure, conformément à la déclaration politique faite par son gouvernement en 2014, en première ligne de la lutte contre le terrorisme. Nous restons convaincus que la prévention est indispensable pour éliminer une fois pour toutes le fléau du terrorisme.

Dans ce contexte, nous accueillons favorablement la référence, dans la résolution, à la responsabilisation des jeunes, car ils ont un rôle de premier plan à jouer dans la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme. Les communautés de jeunes jouent un rôle crucial dans mon pays, où une société civile très dynamique offre aux jeunes des enceintes où participer à un dialogue sans exclusive, dans le plein respect de leur diversité intellectuelle.

L'attention accordée à l'éducation est elle aussi très importante pour lutter contre les vecteurs du terrorisme. L'éducation doit disséminer des valeurs d'ouverture, de compréhension d'autrui, de pensée critique et de dialogue, et promouvoir la capacité de favoriser des solutions élaborées collectivement.

Je voudrais également souligner la contribution positive des femmes, qui concourent indéniablement à une société stable et pacifique.

La protection du patrimoine culturel est un autre élément indispensable. Lorsque les terroristes pillent, détruisent et réduisent en cendres un patrimoine culturel préservé depuis des siècles, ils anéantissent les preuves de notre humanité commune et de notre mémoire immuable.

Nous ne pouvons pas laisser les groupes terroristes exploiter les frustrations croissantes de certains pour les attirer dans cette voie sombre. Nous devons donc être conscients de la nécessité cruciale d'éliminer les causes qui mènent au terrorisme et à l'extrémisme violent susceptible de conduire au terrorisme, comme les conflits prolongés, l'occupation étrangère, la pauvreté, la marginalisation, la xénophobie et le deux poids, deux mesures dans l'application du droit international. Certes, toutes ces causes ne mènent pas nécessairement à la radicalisation terroriste des personnes, mais les groupes terroristes exploitent ces injustices et ces griefs pour alimenter leur discours de haine et justifier leurs argumentaires.

En matière de lutte contre le terrorisme, nous devons également garder à l'esprit qu'il ne doit pas être associé à d'autres principes reconnus en vertu du droit international, comme le droit à l'autodétermination et le droit de résister à l'occupation étrangère. À cet égard, ma délégation tient à dénoncer les tentatives d'une délégation de qualifier de terrorisme le droit légitime de résister à l'occupation étrangère. Cette même délégation ferme les yeux devant les actes terroristes commis par ses concitoyens dans des territoires qu'elle continue

d'occuper, en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et des principes et règles du droit international.

Pour terminer, je voudrais dire que notre capacité de respecter les normes des droits de l'homme tout en luttant contre le terrorisme – deux objectifs convergents – est sévèrement mise à l'épreuve en cette époque de troubles. Nous devons nous montrer à la hauteur de ce défi.

**M. Bailen** (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines s'associent aux orateurs précédents et réaffirment elles aussi leur engagement à lutter contre le terrorisme, l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, l'époque et les auteurs.

Nous condamnons dans les termes les plus forts tous les actes de terrorisme commis partout dans le monde, et plus récemment à Orlando, en Floride, à Istanbul (Turquie), à Dacca (Bangladesh), à Bagdad (Irak), et à Médine (Royaume d'Arabie saoudite), actes qui ont fait de nombreux morts et des centaines de blessés parmi des innocents.

Nous condamnons tout particulièrement le terrorisme perpétré dans notre propre pays, tout récemment par le Groupe Abu Sayyaf, dont les actions ont tragiquement coûté la vie à deux ressortissants canadiens, John Ridsdel et Robert Hall. Nous réaffirmons notre détermination à capturer leurs meurtriers et à les traduire en justice. Encore une fois, nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles et aux amis des victimes.

Au cours des 10 années écoulées depuis 2006, date à laquelle nous avons adopté la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et le plan d'action y afférent, notre détermination indéfectible n'a fait que croître. Aujourd'hui, nous nous félicitons d'entendre les succès engrangés par les uns et les autres en matière d'application nationale de la Stratégie, tout en prenant acte des lacunes que les orateurs ont mises en lumière afin que nous puissions les combler ensemble. C'est notamment le cas de notre propre région, avec la Convention de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) sur la lutte contre le terrorisme.

Nous remercions et félicitons les délégations de l'Argentine et de l'Islande d'avoir cofacilité les consultations sur la résolution 70/291, que nous avons récemment adoptée. Ils n'ont pas eu la tâche facile. Nous remercions également le Secrétaire général de son

rapport détaillé sur les activités menées pour appliquer la Stratégie (A/70/826).

Depuis le quatrième examen, il y a deux ans, et grâce à une coopération internationale, régionale et bilatérale, notamment marquée par la mise en commun des informations et des meilleures pratiques, les Philippines ont obtenu les réalisations suivantes.

S'agissant du pilier I, sur les mesures visant à s'attaquer aux conditions propices à la propagation du terrorisme, les Philippines ont préparé un cadre de lutte contre l'extrémisme violent qui s'inscrit dans notre action mobilisant l'ensemble du pays. Il s'agit d'associer les organismes publics non traditionnels, le monde universitaire et le secteur privé, dans un rôle de partenaires de la lutte contre la radicalisation et/ou de la déradicalisation, à la mise en œuvre de campagnes de sensibilisation de la communauté et de programmes de prévention situationnelle, dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Le dialogue interculturel et interconfessionnel est au fondement de cette démarche, car nous pensons que le respect de la dignité humaine est le socle d'une compréhension, d'un respect et d'une tolérance accrus entre les peuples.

En tant que Président de la Coopération économique Asie-Pacifique (CEAP) l'année dernière, les Philippines ont négocié l'inclusion d'initiatives de lutte contre les combattants terroristes étrangers et l'extrémisme violent dans le plan de travail du Groupe de travail sur la lutte contre le terrorisme de la CEAP.

Les Philippines mobilisent également les femmes et les jeunes qui jouent un rôle clef dans la lutte contre le terrorisme. Par l'intermédiaire du Centre philippin pour l'islam et la démocratie, nous avons créé un réseau national de dirigeants et d'enseignants musulmans, en particulier des femmes, pour en faire une force de modération, de paix, de démocratie et de développement. Nous avons également tenu notre concours annuel « Le football pour la paix », qui est organisé par le Corps des Marines des Philippines, pour améliorer les aptitudes sportives des jeunes venant de zones de conflit, mais aussi pour leur insuffler une culture de paix.

En ce qui concerne le pilier II, sur les mesures visant à prévenir et combattre le terrorisme, les Philippines ont toujours appuyé les efforts mondiaux pour lutter contre l'extrémisme violent, même avant l'adoption l'an dernier de la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité sur les combattants terroristes étrangers. Nous continuons de renforcer notre capacité

de gagner les cœurs et les esprits afin de détecter et prévenir l'extrémisme violent local. Nous sensibilisons ainsi les communautés locales aux questions de sécurité et les formons à repérer et à empêcher les attaques terroristes contre des installations vitales et des infrastructures essentielles, notamment les points névralgiques de l'économie et les lieux de convergence.

En novembre dernier, le Congrès philippin a adopté la loi d'encadrement du commerce stratégique, qui vise à préserver la sécurité nationale et à soutenir les efforts de lutte contre le terrorisme en empêchant la prolifération des armes de destruction massive dans notre pays. La loi vient compléter notre régime juridique contre le terrorisme et l'extrémisme, à savoir notre loi de 2007 sur la sécurité humaine, ainsi que notre loi contre le blanchiment d'argent et notre loi contre le financement du terrorisme, toutes deux adoptées en 2012. Le Conseil de lutte contre le blanchiment d'argent organise, en coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, des sessions de formation sur la lutte contre le financement du terrorisme à l'intention des décideurs, des procureurs et des services chargés du maintien de l'ordre et du renseignement.

S'agissant du pilier III sur les mesures destinées à étoffer les moyens des États et à renforcer le rôle joué par l'ONU, l'initiative relative aux centres d'excellence pour l'atténuation des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) a établi son siège régional à Manille en 2014. Le Centre de gestion des programmes du Conseil de lutte contre le terrorisme fait office de secrétariat. À cet égard, les Philippines ont adopté leur plan d'action national et accueilli, en août 2015, un atelier du Forum régional de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est visant à sensibiliser les participants aux risques CBRN et à promouvoir la coopération du Forum dans le domaine de la gestion de ces risques. L'Union européenne et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice coopèrent à 19 projets CBRN. À l'ONU, le Groupe des amis pour l'atténuation des risques CBRN et la gouvernance de la sécurité a été créé à l'initiative de la Géorgie, du Maroc et des Philippines.

Enfin, en ce qui concerne le pilier IV sur le respect des droits de l'homme et la primauté du droit en tant que base fondamentale de la lutte antiterroriste, au début de cette année, les Philippines ont mis la dernière main à leur stratégie nationale de lutte contre le terrorisme, qui est le fruit d'une série d'ateliers ayant réuni les membres du Conseil de lutte contre le terrorisme et le Bureau

du Conseiller présidentiel sur le processus de paix. La stratégie est articulée autour de quatre axes, à savoir la prévention, la protection, la préparation et la riposte, avec pour principes directeurs des approches fondées sur la primauté du droit et mobilisant l'ensemble de la population.

Je voudrais terminer comme j'ai commencé, en répétant que nous ne nous laisserons pas intimider et restons déterminés à lutter contre le terrorisme avec tous nos partenaires. Grâce à notre volonté et nos efforts collectifs, nous vaincrons.

**M. Idrizi** (Albanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à exprimer sa reconnaissance aux facilitateurs, l'Argentine et l'Islande, et aux experts qui ont contribué avec diligence à l'élaboration du texte relatif à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale (résolution 70/291), que nous avons adopté le 1<sup>er</sup> juillet. Nous saluons tout particulièrement l'initiative prise par le Secrétaire général en vue renforcer les efforts conjoints de la communauté internationale en matière de prévention de l'extrémisme violent et du terrorisme, par le biais de son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Le niveau de coopération, d'entente, de souplesse et de participation que nous avons observé pendant plus d'un mois atteste que tous les États Membres sont attachés à une stratégie antiterroriste complète et consensuelle.

Avec la conclusion du cinquième processus d'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, l'Albanie rappelle une nouvelle fois qu'elle s'associe aux pays qui ont de fortes attentes quant à l'application de la résolution. Nous nous associons également à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne le 1<sup>er</sup> juillet (voir A/70/PV.109).

Nous devons tous être unis dans nos efforts et dans notre détermination à lutter contre l'extrémisme violent. Tous les pays doivent prendre des mesures concrètes pour renforcer la capacité de la communauté internationale de faire face aux menaces et aux défis du terrorisme. Le Gouvernement albanais exprime sa solidarité et sa plus profonde sympathie à toutes les personnes et tous les gouvernements touchés par les tactiques violentes qui causent la perte de vies innocentes.

L'Albanie continue d'appuyer les activités de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et reste déterminée à soutenir la coopération internationale et les instruments des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, en particulier ceux qui sont fondés sur

la protection des droits de l'homme et la promotion de l'état de droit.

La coopération régionale est de la plus haute importance pour lutter efficacement contre les phénomènes de l'extrémisme violent et des combattants terroristes étrangers. Nous devons continuer d'unir nos efforts pour mettre en œuvre de façon équilibrée les quatre piliers de la Stratégie. Par ailleurs, nous pensons qu'il est indispensable d'élaborer des stratégies globales de lutte contre l'extrémisme violent à l'échelle nationale, non seulement pour combattre la radicalisation et le recrutement, mais aussi pour identifier et, si possible, réintégrer les combattants terroristes étrangers qui rentrent dans leur pays.

Le 18 novembre 2015, l'Albanie a adopté une stratégie de lutte contre l'extrémisme violent, qui est actuellement mise en œuvre. Nous nous employons également à renforcer la coopération régionale dans le domaine de l'application des conventions relatives à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent en simplifiant et améliorant la coordination avec le Conseil de coopération régionale. En outre, des travaux interinstitutions sont en cours pour élaborer une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme pour la période 2016-2020, qui permettra d'harmoniser les efforts et les engagements du Gouvernement, de la société civile et des communautés religieuses afin de rendre notre lutte contre le terrorisme plus ciblée et plus efficace.

Je terminerai en me félicitant de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'Albanie demeure résolue à poursuivre ses efforts pour éliminer les causes profondes du terrorisme, édifier une société qui résiste à la propagation de la radicalisation, autonomiser les jeunes et les femmes et fournir l'appui et l'éducation nécessaires afin de contrer les idéologies extrémistes aux niveaux local, national, régional et international.

**M. Perera** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Ma délégation salue la déclaration faite par le Secrétaire général ainsi que celle prononcée par le Président de l'Assemblée générale (voir A/70/PV.109) dans le cadre du présent débat sur l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui ont souligné qu'il fallait envoyer sans tarder un message fort et clair, selon lequel le monde ne tolérera ni n'admettra plus longtemps le terrorisme.

Les derniers exemples de carnage sans équivalent à travers le monde – y compris, dans notre région, au Bangladesh, et, auparavant, à l'aéroport Ataturk d'Istanbul, puis le carnage en Iraq, commis alors même que se déroule le présent débat à l'Assemblée générale –, sont de sombres rappels, s'il en était encore besoin, que la communauté internationale doit mener une action résolue, commune et concertée pour lutter contre le terrorisme. Nous exprimons nos condoléances les plus sincères aux familles des victimes de ces attaques lâches et nous compatissons avec ceux qui ont été blessés.

Sri Lanka, qui a été victime du terrorisme pendant près de 30 longues années, est solidaire avec les gouvernements et peuples frères bangladais, turcs et iraquiens en cette heure de tristesse. Nous condamnons ces ignobles actes de terrorisme dans les termes les plus vigoureux. Ces attaques, d'Istanbul à Dacca, Bagdad et ailleurs sont, comme l'a dit le Secrétaire général, une attaque contre chacun d'entre nous, et il est effectivement temps que chacun d'entre nous se montre solidaire et poursuive le même objectif dans la lutte contre ce fléau. C'est dans ce contexte que la Stratégie antiterroriste mondiale prend son caractère essentiel en tant qu'appel mobilisateur à l'action. Tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le lieu, l'époque et les auteurs. Sri Lanka condamne le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations.

Comme l'a montré la série d'événements dramatiques survenus la semaine dernière, le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ne concernent pas un pays ni une région en particulier mais dépassent les frontières nationales. Ce phénomène transnational, qui prend de l'ampleur, menace les frontières existantes et le principe même de la souveraineté des États sur lequel repose l'ordre juridique international.

Nous demeurons vivement préoccupés par la menace grave et croissante posée par les combattants terroristes étrangers. Face aux dizaines de milliers de ces combattants qui arrivent de plus d'une centaine de pays, il faut absolument mobiliser l'appui mondial et s'attaquer à ces menaces sans plus tarder et de manière plus résolue.

Les réseaux internationaux en lien avec le crime organisé constituent une voie d'approvisionnement essentielle pour l'extrémisme violent et les groupes terroristes. Il ne s'agit pas d'un phénomène auquel un

État ou quelques États peuvent s'attaquer seuls mais plutôt d'un problème exigeant une action mondiale concertée. Il est donc absolument nécessaire que tous les États Membres mettent en commun leurs ressources et, en particulier, échangent des renseignements pour prévenir et combattre ce phénomène.

Nous devons également prêter dûment attention au pilier IV de la Stratégie antiterroriste mondiale relatif aux mesures visant à faire du respect des droits de l'homme et de l'état de droit la base de la lutte contre le terrorisme. Au moment où les terroristes tentent de nous déshumaniser de toutes les manières possibles, la communauté internationale ne doit pas montrer le même mépris pour le droit que les terroristes, et ne doit jamais renoncer à son humanité commune, qui nous unit dans notre lutte contre le terrorisme. Comme il est précisé dans la résolution relative à l'examen de la Stratégie (résolution 70/291), cela trahirait non seulement les valeurs que nous prétendons défendre, mais risquerait aussi d'attiser le terrorisme et l'extrémisme violent.

Dans le même temps, le terrorisme et l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ne peuvent ni ne doivent être associés à aucune religion, nationalité ou civilisation ni à aucun groupe ethnique. Comme le souligne la résolution, la tolérance, le pluralisme, le respect de la diversité et le dialogue entre les civilisations, ainsi que le renforcement de la compréhension entre les religions et les cultures et le respect entre les peuples, sont parmi les moyens les plus efficaces de promouvoir la coopération en matière de lutte contre le terrorisme.

Dans de nombreuses régions du monde, l'extrémisme violent prend pour cible des populations vulnérables et marginalisées, des enfants, des groupes minoritaires, des femmes et des filles. Nous devons donc absolument prendre l'initiative de faire participer les organismes du système des Nations Unies chargés des questions liées aux enfants, aux minorités, aux femmes et aux filles. Le grand nombre d'enfants victimes du massacre perpétré à Bagdad montre qu'il faut le faire de toute urgence.

L'Assemblée générale a adopté à l'unanimité la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies afin d'améliorer les efforts nationaux, régionaux et internationaux de lutte contre le terrorisme. Pour nobles que soient ces objectifs, nous devons également éviter de tomber dans la routine bureaucratique et les pratiques cycliques. Les États doivent faire preuve de la volonté et de l'engagement politiques qui s'imposent pour resserrer les rangs et consentir un effort déterminé

particulier afin de surmonter cet obstacle face au nombre croissant de pertes en vies innocentes autour de nous. Nous devons reconnaître que les éléments de base d'un cadre normatif pour le resserrement de la coopération internationale dans ces domaines résident dans les efforts entrepris par l'Assemblée générale, en particulier le Comité spécial sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, qui ont déjà débouché sur l'adoption d'une série de conventions sectorielles sur la répression du terrorisme.

Je dois dire à cet égard que, en dépit de l'appui de nombreux États Membres et du mandat confié par l'Assemblée générale – définir un cadre juridique général permettant de combler les éventuelles lacunes des conventions sectorielles existantes sur le terrorisme –, il n'a malheureusement pas été possible de mobiliser la volonté politique nécessaire pour sortir de l'impasse où se trouve le projet de convention générale sur le terrorisme international. Il est également pertinent à ce stade de rappeler que la conclusion d'une convention générale sur le terrorisme international était l'un des éléments essentiels du Plan d'action de lutte contre le terrorisme de 2006. Un ensemble de compromis a été soumis dans le détail au Comité spécial et au groupe de travail depuis 2007 aux fins d'examen. La recherche d'un instrument idéal et parfait ne doit pas devenir l'ennemi du bien et aboutir à un échec collectif de l'Organisation et de tous ses États Membres. Tout instrument juridique que nous élaborerons devra être interprété par la justice, en tenant compte des spécificités des situations particulières pouvant être rencontrées ici et là. Les dispositions de tels instruments ne sont pas gravées dans le marbre, mais doivent inclure des éléments permettant une interprétation et une application souples au fil du temps.

Le rôle de normalisation joué par l'Assemblée générale au fil des ans a nettement contribué au développement progressif et à la codification du droit international. Toutefois, il est temps maintenant d'agir à l'unisson comme un seul et même organe. Nous ne devons pas nous contenter de continuer d'expédier les affaires courantes. Il est temps que tous les États Membres mobilisent la volonté politique qui s'impose pour conclure une convention générale afin que la communauté internationale envoie un signal fort et clair de sa volonté commune de combattre le terrorisme et contribue à la bonne mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Ayant été étroitement associé au processus d'élaboration de normes depuis la création du Comité spécial, en 1998, je

voudrais rappeler à toutes les délégations – avec toute la sincérité à laquelle je peux prétendre – que le temps des polémiques stériles et du débat politique est révolu. Le sang d'un trop grand nombre d'innocents coule avec une fréquence inquiétante de part et d'autre des frontières nationales. Il est urgent d'agir.

Même s'il aurait été possible de faire bien davantage, Sri Lanka salue et appuie néanmoins la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous tenons à remercier sincèrement les cofacilitateurs du cinquième examen de la Stratégie, les Ambassadeurs de l'Argentine et de l'Islande, de leurs efforts inlassables dans cette tâche complexe. Nous réaffirmons également la détermination de Sri Lanka à veiller à la bonne mise en œuvre de la Stratégie.

**M. Waweru** (Kenya) (*parle en anglais*) : Le Kenya tient à s'associer aux orateurs précédents pour féliciter le Président et son équipe de la manière dont ils dirigent les travaux de l'Assemblée générale. Le Kenya tient également à remercier les délégations de l'Argentine et de l'Islande, cofacilitateurs du processus intergouvernemental du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, qui coïncide avec son dixième anniversaire, de leurs inlassables efforts pour réunir le consensus et, dans le même temps, faciliter un accord entre les États Membres sur un document équilibré (résolution 70/291) qui traduise notre aspiration à éliminer le terrorisme.

Pour commencer, je voudrais redire l'attachement de ma délégation à l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale et à ses quatre piliers, car ils sont la base de notre action collective contre le terrorisme, une action équilibrée et durable qui respecte les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

C'est le lieu pour moi d'exprimer notre solidarité avec les gouvernements et les peuples des pays qui ont subi et continuent de subir des pertes humaines injustifiées lors d'attentats terroristes, lâches et ignobles, perpétrés par des forces rétrogrades et réactionnaires dans diverses régions du monde.

Le 1<sup>er</sup> juillet, date de notre dernière séance ici (voir A/70/PV.110), deux bus de passagers ont été mitraillés par une bande couarde et criminelle associée au réseau terroriste des Chabab, près de notre frontière septentrionale. Ce jour-là, six Kenyans innocents ont perdu la vie. Ces lâches s'en prennent désormais à des civils innocents qui vaquent à leurs activités quotidiennes. Parmi les victimes, il y avait des enfants,

comme ce fut le cas lors des attaques en Israël; des voyageurs, comme lors des attaques en Turquie; et des fidèles qui rompaient le jeûne, comme pour les attaques perpétrées au Cameroun. De plus, pendant cette même semaine, nous avons été témoins d'attentats au Bangladesh, en Iraq et en Arabie saoudite. Nous exprimons notre compassion aux délégations et aux peuples de ces pays. Cela étant, le Kenya ne cédera pas à la peur. Les forces de sécurité kényanes recherchent activement cette bande de criminels. En cette occasion, nous voulons également remercier l'ONU et tous les États Membres de leurs aimables paroles en ces temps difficiles.

La menace que fait peser le terrorisme international est le principal obstacle à la pérennisation de la paix et au développement durable. Il s'agit d'un défi mondial qui, si nous voulons en triompher, exige des efforts internationaux concertés. Les terroristes ont gagné en sophistication, se sont mondialisés et sont plus cruels et brutaux tandis qu'ils continuent de proliférer sous diverses formes, comme l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida, Boko Haram, les Chabab et les autres groupes qui émergent dans différentes régions du monde. Le Kenya accueille favorablement le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent, car il fournit à chaque État Membre une base à partir de laquelle transformer sa volonté politique en actions concrètes contre le terrorisme, en fonction de ses caractéristiques nationales propres. Nous sommes actuellement en train d'aligner notre stratégie et notre plan d'action antiterroriste nationaux sur le Plan d'action du Secrétaire général, ce qui nous permettra de renforcer les mesures de prévention, en particulier grâce à des systèmes d'alerte rapide aux niveaux local et communautaire, puisqu'il s'agit là de l'un des moyens les plus efficaces de tarir la chaîne d'approvisionnement des terroristes en nouvelles recrues. La prévention aura également pour effet de délégitimer la radicalisation du discours de l'extrémisme violent, en ligne et hors ligne, avant qu'elle ne gagne du terrain.

Aussi bien la résolution que nous venons d'adopter que le Plan d'action du Secrétaire général appellent avec insistance les États Membres et le système des Nations Unies tout entier à coopérer, à collaborer et à œuvrer de concert pour régler ce problème de manière définitive. Pour réussir, la communauté internationale doit pleinement s'unir. Nous ne devons pas laisser les divergences politiques diviser nos efforts pour lutter contre cette menace qui pèse sur notre existence même. L'ONU, en particulier l'Assemblée générale, a un rôle

important à jouer pour faire évoluer favorablement la guerre contre la terreur de manière ciblée et unie.

Au niveau national, le Kenya a établi un centre national de lutte contre le terrorisme dont le rôle, en tant qu'instance interorganisations, est de coordonner la mise en œuvre de nos stratégies et plan d'action antiterroristes nationaux. Nos efforts nationaux s'inspirent des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Grâce à la coordination renforcée des efforts nationaux, nous avons obtenu une réduction spectaculaire du nombre et de l'intensité des attaques terroristes. En accroissant la participation du public à tous les niveaux, la guerre contre le terrorisme passe par des poursuites judiciaires menées par les services du maintien de l'ordre, et est prise en main par les citoyens et les communautés locales qui répondent à l'appel à défendre les valeurs nationales, la démocratie, la liberté et notre mode de vie.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement de notre délégation à la mise en place d'un dispositif antiterroriste des Nations Unies plus robuste, grâce à une participation et une coopération soutenues pour veiller à l'adaptation et à l'application rapide des diverses recommandations issues de l'examen actuel.

**M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais condamner les attaques terroristes récentes en Iraq, en Syrie, au Bangladesh, en Arabie saoudite, en Turquie et au Liban, et exprimer mes condoléances à tous les proches des victimes du terrorisme. Ces événements tragiques illustrent à quel point une action unie et mondiale est impérative pour lutter contre le terrorisme.

Je voudrais également, à l'entame de mon propos, féliciter l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Irlande et l'Ambassadeur et Représentant permanent de l'Argentine, ainsi que leurs collègues, de leur travail acharné pour faciliter l'élaboration du texte consacré au cinquième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (résolution 70/291).

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale, et au terme des deux années écoulées depuis que nous avons adopté la résolution 68/276 sur le précédent examen, des dizaines de milliers de civils innocents, y compris des femmes et des enfants, ont été victimes du terrorisme dans le monde entier. Dans l'intervalle, les combattants terroristes étrangers ont atteint le nombre record

de 31 000 individus, qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales et régionales. Des millions de personnes vivent toujours sous le joug des terroristes en Iraq et en Syrie. Le terrorisme est un problème multidimensionnel, et il ne sera possible d'en venir à bout que si un plan complet est défini et mis en œuvre de manière coordonnée par les diverses parties prenantes concernées. Un certain degré de coopération doit également prévaloir entre tous les acteurs sincèrement attachés à lutter contre le terrorisme, en particulier au niveau régional. La Stratégie fournit précisément une plateforme commune de coopération.

Cette année, nous sommes saisis du rapport du Secrétaire général intitulé « Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent » (A/70/674), qui a été rédigé en réponse à la demande formulée dans la résolution 68/127 sur « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent », laquelle avait été proposée à l'origine par le Président Rouhani et adoptée par consensus par l'Assemblée générale le 18 décembre 2013. Le Président Rouhani avait lancé cette idée, parce qu'il pressentait que la radicalisation d'éléments extrémistes dans la région et au-delà allait conduire à une aggravation de la violence et du terrorisme.

L'extrémisme violent est le plus grave défi auquel le monde est confronté aujourd'hui. Il est évident que l'idéologie takfiriste, qui n'a rien à voir avec l'islam, est au cœur même de ce grand problème de notre temps. La communauté internationale doit d'abord et avant tout consacrer toute son attention à cette idéologie dangereuse, qui cherche à instiller la haine et la colère dans les cœurs et les esprits des jeunes partout dans le monde. Al-Qaida et les Taliban étaient pour ainsi dire les premiers grands succès de cette idéologie extrémiste, tandis que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra et leurs affiliés en sont les plus récents.

En conséquence des idéologies extrémistes promues par les groupes takfiristes, des milliers de personnes venant de plus d'une centaine de pays ont rejoint les rangs de l'EIIL et d'Al-Qaida et leurs réseaux affiliés, principalement en Syrie et en Iraq, et commis des actes de terrorisme et autres actes inhumains odieux, menaçant la sécurité, la stabilité et le bien-être des sociétés au sein desquelles ils opèrent. Nous aurions pu éviter la situation actuelle si nous nous étions attaqués à ce phénomène en dehors de toute considération politique ou de tout intérêt à court terme. C'est pourquoi nous devons mettre l'accent sur la prévention et éliminer les conditions propices

à l'extrémisme violent et au terrorisme. À cet égard, nous nous félicitons du débat de cette année sur la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la prévention de l'extrémisme violent. Il est impératif que les États Membres s'emploient également à élaborer leurs propres plans nationaux pour traiter de manière globale toutes les causes de l'extrémisme violent, y compris en contrant les discours extrémistes qui visent à inciter principalement des jeunes à la violence et au terrorisme.

Depuis des décennies, nombre de causes profondes et de facteurs ont été à l'origine de la propagation du terrorisme ou y ont contribué. Le recours illégitime à la force contre d'autres États, l'agression et l'occupation étrangères, ainsi que l'ingérence extérieure dans les affaires intérieures d'autres États, pour n'en citer que quelques-uns, sont parmi ces causes et ces facteurs. De plus, l'emploi excessif et disproportionné de la force militaire au nom de la lutte contre le terrorisme crée un terreau fertile au cercle vicieux de la violence et du terrorisme.

Nous sommes d'avis que les mesures antiterroristes doivent être pleinement conformes à la Charte des Nations Unies, au droit international, au droit international des droits de l'homme et au droit international humanitaire. Dans la lutte contre le terrorisme, l'emploi de la force par des forces étrangères sans le consentement exprès de l'État concerné constitue une violation flagrante des principes de souveraineté et d'intégrité territoriale, et menace l'état de droit au niveau international.

L'Iran s'oppose à toute tentative visant à assimiler au terrorisme la lutte légitime des peuples sous domination coloniale ou étrangère ou sous occupation étrangère pour l'autodétermination et la libération nationale. Ce genre d'amalgame vise à prolonger l'occupation de territoires et l'oppression des populations qui y vivent. Il faut continuer à condamner l'utilisation du pouvoir de l'État à des fins de répression et de violence envers les peuples qui luttent contre l'occupation étrangère et pour l'exercice de leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Ma délégation rejette les accusations faites par le représentant du régime israélien, qui repose lui-même sur l'intimidation, la terreur et l'occupation. Chacun sait que le régime israélien est le praticien le plus invétéré du terrorisme d'État et est responsable de nombreux actes terroristes. Les atrocités qu'il commet contre le peuple palestinien depuis de nombreuses décennies ont

alimenté la crise de l'extrémisme et d'autres crises dans notre région et au-delà.

La République islamique d'Iran a été la cible d'actes terroristes sous diverses formes et dans de nombreuses manifestations. Nous rejetons fermement l'établissement unilatéral de listes accusant certains États de soutenir le terrorisme, ainsi que les conséquences qui en découlent. Cette pratique est incompatible avec le droit international et est utilisée comme un outil politique pour promouvoir d'autres visées, l'objectif politique étant de mobiliser l'appui d'autres gouvernements. Ces actes unilatéraux, commis notamment en détournant les moyens judiciaires, outre qu'ils violent plusieurs principes du droit international, sapent les efforts conjoints que doivent de toute urgence déployer tous les États pour lutter contre le terrorisme.

La récente décision politique des tribunaux des États-Unis de saisir les avoirs de la Banque centrale d'Iran est un exemple manifeste de l'exploitation des réseaux bancaires et financiers pour porter des accusations fausses et sans fondement contre notre pays et faire pression sur lui. Le Gouvernement iranien est résolu à utiliser tous les moyens à sa disposition, y compris en saisissant la Cour internationale de Justice, afin de recouvrer ses avoirs illégalement confisqués par les autorités des États-Unis.

Pour terminer, nous devons reconnaître que les normes sélectives ou la politique de deux poids deux mesures et la catégorisation du terrorisme en « bon » et « mauvais » terrorisme, sur la base d'intérêts politiques à court terme, ne nous aideront pas à éradiquer ce fléau. Ces approches erronées ne font que saper la confiance et la coopération internationales en matière de lutte contre le terrorisme. La démarche de la communauté internationale pour lutter contre ce fléau doit être unifiée et objective. Nous avons mené à bien le cinquième examen biennal de la Stratégie au cours des derniers jours, et il nous faut maintenant en assurer soigneusement le suivi par le biais des plans nationaux, régionaux et mondiaux afin de mettre en œuvre la Stratégie de manière globale et équilibrée, avec la collaboration de tous et en tenant dûment compte des conditions qui favorisent la propagation du terrorisme. Ce faisant, nous devons éviter le deux poids deux mesures et la discrimination afin d'obtenir de meilleurs résultats et des résultats qui soient durables.

**M. Hilale** (Maroc) : Ma délégation tient tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, de votre présidence de cette séance relative au cinquième

examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Elle tient également à remercier le Secrétaire général de l'élaboration de son rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/70/826), ainsi que du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent publié sous la cote A/70/674. Par sa résolution 70/254, adoptée le mois de février dernier, l'Assemblée générale avait demandé d'examiner également ledit plan dans le cadre de l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Ma délégation félicite chaleureusement S. E. M. Martín García Moritán, Représentant permanent de l'Argentine, et S. E. M. Einar Gunnarsson, Représentant permanent de l'Islande, des efforts qu'ils ont déployés et du dynamisme dont ils ont fait preuve pour faciliter les négociations sur la résolution 70/291 ô combien importante en cette conjoncture difficile. Nos félicitations vont également à leurs collaborateurs pour les efforts consentis dans ce travail laborieux.

Il ne se passe pas un seul jour sans que des attentats terroristes ne soient perpétrés ici et là. Les attaques terroristes abjectes qui ont touché l'Arabie saoudite, le Bangladesh, l'Iraq, la Turquie, la Jordanie, Bruxelles, San Bernardino, Orlando, Paris et d'autres parties du monde sont des actes ignobles et condamnables. Aussi ma délégation condamne-t-elle dans les termes les plus forts toutes ces attaques, et elle présente ses condoléances aux familles des victimes. Elle réitère la position constante du Royaume du Maroc, de ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes, en soulignant que rien ne peut justifier un acte terroriste. Le terrorisme ne doit être associé à aucune religion, nationalité, civilisation, ni à un groupe ethnique.

La délégation marocaine souscrit à la déclaration faite par S. E. M. Abdallah Y. Al-Mouallimi, Représentant permanent de l'Arabie saoudite, au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.109) et souhaite faire les remarques suivantes à titre national.

L'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en septembre 2006, a été un tournant décisif dans l'orientation des efforts de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme. Toutefois, depuis la réunion d'examen de 2014 (voir A/68/PV.94 *et suiv.*), le monde a été bouleversé et sous le choc d'une nouvelle donne et d'une nouvelle réalité, à savoir le contrôle de territoires importants en Iraq et en Syrie par ce qui est appelé l'État islamique (Daech). De plus, le monde constate une prolifération sans précédent

des groupes terroristes affiliés à Daech ou à Al-Qaida. Ces groupes terroristes sont dénués de toute légitimité islamique et sont loin des préceptes de l'islam. Il s'agit d'une idéologie de la mort, de l'obscurantisme et du déni de toutes les valeurs que partage l'humanité.

Daech continue de répandre son idéologie destructrice et recrute des jeunes de tous les coins du monde. Plus de 30 000 combattants terroristes étrangers ont rallié ses rangs. La manne financière issue du trafic illicite de pétrole, des œuvres d'art et du patrimoine culturel, ainsi que l'exploitation des technologies des communications, d'Internet et des réseaux sociaux, dont Twitter et Facebook etc., ont permis à Daech de recruter des combattants terroristes étrangers de tous les coins du monde, de les mobiliser et de les pousser à perpétrer des attaques. En outre, une rivalité s'est déclenchée entre les groupes terroristes Al-Qaida et Daech, désireux d'étendre leur influence et de perpétrer davantage d'attaques sanglantes.

C'est dans ce contexte, où la menace terroriste a pris de l'ampleur, que la cinquième réunion d'examen, qui coïncide avec le dixième anniversaire de la Stratégie, s'est tenue, ce qui nécessite une solidarité agissante pour contrer le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Partant, la délégation marocaine a participé activement aux travaux de cette cinquième réunion d'examen avec sérieux et dans un esprit constructif afin de parvenir à un texte consensuel. Ma délégation se félicite de l'adoption par consensus de la résolution 70/291. Le texte présenté par les deux cofacilitateurs est un texte de compromis, où chaque délégation trouve une part de ses préoccupations. L'objectif de cet exercice est de s'accorder sur les moyens idoines de mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et relever les défis du terrorisme et de l'extrémisme violent conduisant au terrorisme.

L'adoption de la résolution par consensus vise également à envoyer un signal fort d'unité et de solidarité de la communauté internationale face au terrorisme. De même, c'est une reconnaissance de l'importance de l'ONU comme pierre angulaire pour coordonner la lutte contre le terrorisme, et de la pertinence du travail multilatéral. C'est également un moyen de propulser la viabilité de la Stratégie antiterroriste mondiale et de la rendre vivante, capable de répondre aux défis. Une mise en œuvre saine et équilibrée de ses quatre piliers contribuera certainement à contrer le terrorisme et

l'extrémisme violent. Ce sont ces principaux éléments qui sont reflétés dans la résolution.

Ma délégation est satisfaite de voir la résolution accorder une attention particulière à la lutte contre les combattants terroristes étrangers et le risque de leur retour, aux moyens d'en freiner le flux, à l'assèchement de leur ressources financières, au contrôle aux frontières, à la lutte contre les récits et les idéologies du terrorisme, à la propulsion de la coopération internationale, à la reconnaissance du rôle des jeunes et des femmes dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et à la réaffirmation de l'importance du respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'unité de tous les États. Ce sont des points communs sur lesquelles s'accorde la communauté internationale grâce à cette résolution.

C'est dans cet esprit et dans cet objectif que le Royaume du Maroc s'est joint au consensus. À cette occasion, ma délégation tient encore une fois à féliciter les deux cofacilitateurs de leurs efforts et de la manière sérieuse avec laquelle ils se sont acquittés de leur responsabilité. L'intérêt porté par les États Membres à la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale, dans ses quatre piliers, et des dispositions des résolutions 2178 (2014) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité, respectivement sur les combattants étrangers et sur l'assèchement des sources de financement du terrorisme, appelle l'ONU à jouer un rôle important pour les accompagner dans cette œuvre, et ce, par la formation des cadres des pays en développement et le soutien à la mise à niveau de leur arsenal juridique, pénal et sécuritaire pour leur permettre de mieux lutter contre le terrorisme.

À cette occasion, le Royaume du Maroc se réjouit des efforts déployés par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et remercie l'Arabie saoudite de l'octroi de 100 millions de dollars visant à en dynamiser le fonctionnement. Il se réjouit également des efforts déployés par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et continuera à coopérer pleinement avec elles.

Le Royaume du Maroc est engagé dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent tant à l'ONU, que dans d'autres fora comme le Forum mondial de lutte contre le terrorisme, qu'il préside depuis avril dernier avec les Pays-Bas. Nos deux pays président également, dans le cadre du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, le Groupe de travail sur les

combattants terroristes étrangers. Au niveau national, le Maroc a développé une approche globale et cohérente orientée vers la prévention et l'action, tout en étant en harmonie avec les dispositions des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

L'approche du Royaume du Maroc dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui a fait l'objet d'un exposé devant le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, lors d'un événement de haut niveau, le 30 septembre 2014, est axée sur les principes suivants.

Le premier concerne l'optimisation de la gouvernance sécuritaire, la mise à niveau du cadre juridique de lutte contre le terrorisme ainsi que l'adoption de nouvelles lois et l'observation de la vigilance sécuritaire, ce qui a permis le démantèlement de plusieurs cellules terroristes.

Le deuxième a trait au lancement, en 2005, de l'initiative nationale pour le développement humain, afin de lutter contre les déficits sociaux, l'exclusion et la précarité.

Le troisième principe concerne la restructuration et la réforme du champ religieux, notamment à travers la mise sur pied de l'autorité scientifique responsable d'interpréter les textes du Coran et du hadith, les explications du prophète, la formation des jeunes prédicateurs et prédicatrices aux préceptes de l'islam authentique, fondé sur les valeurs du dialogue, de la tolérance, de la modération, de la coexistence et du respect de l'autre, prônées par notre religion musulmane.

Enfin, le quatrième principe a trait au lancement d'un programme de déradicalisation, de réhabilitation et d'intégration des combattants terroristes étrangers. L'expérience marocaine en matière de formation des prédicateurs a été partagée avec plusieurs pays amis en Afrique et en Europe, dans le monde musulman, à travers des accords bilatéraux.

**M. Abdurakhmanov** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La délégation kazakhe remercie le Président d'avoir convoqué la présente séance et remercie également les Représentants permanents et délégations de l'Argentine et de l'Islande, qui ont coordonné avec beaucoup d'habileté les consultations relatives à l'examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur les activités menées par le

système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/70/826).

La lutte contre le terrorisme internationale exige une approche globale et à long terme ainsi qu'une coopération régionale et mondiale, requérant la participation active de tous les États Membres de l'ONU. État partie à toutes les grandes conventions internationales consacrées à la lutte contre le terrorisme, le Kazakhstan se félicite du consensus auquel l'Assemblée générale est parvenue sur le cinquième examen de la Stratégie.

Le Kazakhstan a toujours été partisan du renforcement des capacités nationales des États Membres pour lutter contre le terrorisme international et l'extrémisme violent, par le biais de la coopération régionale et internationale. Nous ne devons jamais oublier la dimension humaine du terrorisme. Mon pays est donc convaincu que la mise en œuvre de la Stratégie sur les plans régional et national est également cruciale pour la promotion des objectifs de développement durable.

Le Kazakhstan est guidé par la Stratégie et par les autres instruments universels internationaux qu'il a ratifiés, et il participe aux travaux d'organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie et l'Organisation du Traité de sécurité collective. Nous sommes également en train de renforcer notre coopération avec des entités des Nations Unies telles que l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ou le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, entre autres.

À l'échelon régional, nous sommes activement en train de mettre en œuvre le Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, adopté en 2011, qui porte une attention égale aux quatre piliers de la Stratégie et reste un instrument important du renforcement de la coopération en matière de lutte antiterroriste entre les pays de l'Asie centrale. Le Plan a été préparé par les États de la région, l'Équipe spéciale, l'Union européenne et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

Au niveau national, nous avons adopté un programme d'État pour lutter contre l'extrémisme religieux et le terrorisme en République du Kazakhstan pour la période 2013-2017, programme qui constitue un outil majeur pleinement aligné sur les idées de la

Stratégie antiterroriste mondiale. L'objectif principal du programme est de veiller à la sécurité du peuple, de l'État et de la société, grâce à des mesures améliorées pour réduire au minimum voire éliminer les conséquences de ce double fléau. Des efforts particuliers sont déployés pour accroître la participation active de la société, des communautés locales et des organisations non gouvernementales dans les initiatives de prévention et pour réaménager les activités de sensibilisation auprès des groupes cibles.

L'évolution récente de la situation dans les différentes régions du monde illustre la nécessité de prendre des mesures conjointes efficaces dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. À cet égard, nous tenons à mentionner les initiatives très pertinentes proposées par le Président kazakh, Nursultan Nazarbayev, pendant le débat général de l'Assemblée générale l'an dernier, telles que l'établissement d'une coalition antiterroriste dirigée par les Nations Unies, l'élaboration d'un mécanisme commun pour repérer, appréhender et extrader les auteurs d'actes d'extrémisme violent et de terrorisme, et la création d'une liste unifiée d'organisations terroristes. Nous nous félicitons donc de l'adoption de la résolution 70/291, sur le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, car elle marque un pas en avant sur cette voie.

La prévention est toujours parmi nos premières priorités; c'est pourquoi nous accueillons favorablement l'initiative du Secrétaire général de se pencher sur la question en présentant son plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous appelons les délégations à continuer de développer et d'élargir la portée de l'initiative du Secrétaire général.

Mesure importante pour prévenir le terrorisme et l'extrémisme violent et qui s'inscrit en droite ligne de la promotion du dialogue, le Kazakhstan convoque tous les trois ans, à Astana, le Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, réunissant ainsi les dirigeants religieux et politiques pour promouvoir la paix. De la même manière, nous organisons des réunions ouvertes et démocratiques de groupes de jeunes et de citoyens dans toutes les localités du pays, lors de l'Assemblée du peuple du Kazakhstan. Le 6 mai, sur l'initiative du Kazakhstan et de la Jordanie, M. Mogens Lykketoft, Président de l'Assemblée générale, a convoqué une Conversation de haut niveau sur les religions au service de la paix, qui a donné lieu à des recommandations très constructives pour l'avenir.

Pour terminer, nous nous associons aux autres orateurs pour exprimer notre sympathie et nos condoléances aux États qui ont été récemment victimes d'attaques terroristes. La République du Kazakhstan renouvelle son engagement à coopérer avec les autres États Membres pour lutter efficacement contre le fléau de plus en plus pesant du terrorisme.

**M. Albatayneh** (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais, tout d'abord, exprimer mes remerciements sincères et profonds aux Représentants permanents de l'Argentine et de l'Islande, pour les efforts louables qu'ils ont déployés en tant que facilitateurs du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je tiens également à transmettre mes sincères condoléances aux familles de toutes les victimes d'attaques terroristes, en particulier celles survenues au Royaume d'Arabie saoudite et en République d'Iraq.

L'examen de cette année, qui coïncide avec le dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie, est malheureusement concomitant à une multiplication des actes terroristes dans le monde entier. Le mois dernier, une attaque terroriste abjecte a ainsi frappé mon pays et nos soldats. L'examen de cette année marque un tournant dans les efforts de la communauté internationale pour combattre le terrorisme et lutter contre divers problèmes, notamment en s'efforçant d'adapter l'ONU et ses organes spécialisés afin qu'ils soient en mesure de lutter contre le terrorisme et d'appliquer le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674) présenté par le Secrétaire général, auquel la Jordanie a réservé un accueil favorable car il donne d'importantes orientations non contraignantes aux États Membres pour étoffer leurs plans nationaux, en accord avec le principe d'appropriation nationale, afin de s'attaquer à tous les facteurs qui contribuent à la montée en puissance de l'extrémisme violent.

Ma délégation est pleinement satisfaite de la résolution et se félicite de son adoption. Nous sommes également heureux que le consensus ait été possible en dépit de certaines divergences de vues. Je tiens à soulever plusieurs questions à cet égard. Premièrement, il est important que, pour lutter contre l'extrémisme violent, les États Membres élaborent des plans nationaux qui respectent leurs besoins propres. Deuxièmement, nous devons éliminer la menace que constitue le phénomène des combattants terroristes étrangers et le recours par les terroristes aux technologies de l'information et de la communication et aux réseaux sociaux. Troisièmement, nous devons continuer de responsabiliser notre jeunesse

pour qu'elle lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et nous devons la protéger pour qu'elle ne soit pas la proie des organisations terroristes. Quatrièmement, nous devons accorder la priorité au renforcement de la coopération, de l'intégration, de la coordination et des synergies entre les entités des Nations Unies. Cinquièmement, avant d'accepter les demandes d'asile, tous les États doivent prendre les mesures qui s'imposent pour préserver leur pays et leurs citoyens.

Pour terminer, combattre et prévenir le terrorisme exige des efforts conjoints et une coordination constante de toutes les parties prenantes, afin d'appuyer les pays qui sont en première ligne, comme la Jordanie.

**Mme Zarrouk Boumiza** (Tunisie) : Je voudrais, tout d'abord, de réitérer les sincères condoléances de ma délégation à l'Arabie saoudite, à l'Iraq, au Bangladesh, à la Turquie, au Liban et à la Jordanie suite aux attaques terroristes survenues dans ces pays. Je voudrais aussi vous remercier, Monsieur, de présider ce débat sur le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et féliciter le Secrétaire général de l'élaboration de son rapport publié sous la cote A/70/826, mettant en relief les activités du système des Nations Unies pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale.

Je voudrais également remercier les Ambassadeurs de l'Argentine et de l'Islande et leur équipe de leur professionnalisme et des efforts louables qu'ils ont déployés pour faciliter les négociations sur le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et pour faire émerger par là-même un consensus autour du texte de la résolution 70/291 qui a été adoptée le 1<sup>er</sup> juillet, texte qui marque de notre point de vue une étape importante dans l'adaptation de nos réponses aux défis actuels liés à la menace terroriste.

Ma délégation se félicite de participer à ce débat, qui offre l'occasion à mon pays de réaffirmer son plein appui à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et à sa mise en œuvre globale et de réaffirmer que l'Assemblée générale doit continuer d'assumer aux côtés du Conseil de sécurité un rôle central dans l'orientation des actions futures de l'ONU en matière de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent.

La Tunisie a réussi, grâce à l'attachement de toutes les parties prenantes au dialogue et au compromis, et à la participation active de la société civile, à surmonter les difficultés de la transition démocratique à travers, notamment, l'adoption d'une nouvelle Constitution et la

tenue d'élections législatives et présidentielles libres et transparentes en 2014. Cette approche lui a valu, entre autres, le prix Nobel de la paix en 2015.

Aussi importantes et honorables soient-elles, ces avancées ne sauraient occulter les difficultés auxquelles nous devons faire face et, pour cadrer avec le débat de ce jour, je citerais notamment le défi que représente la lutte contre le terrorisme, parce qu'il s'agit bien d'un défi et d'un défi sans précédent pour mon pays. Pour y faire face, la Tunisie s'est armée d'une approche globale faisant fond sur la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ce combat n'est pas sans peine, n'est pas sans prix, n'est pas sans tribut. La Tunisie paie de ses valeureux hommes et femmes, auxquels ma délégation rend aujourd'hui un vibrant hommage, pour défendre ses acquis démocratiques et son engagement en faveur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, pour faire respecter ses choix de société, pour préserver l'ancrage de sa société dans son identité arabo-musulmane, enfin, pour transposer le succès de sa transition démocratique en gains socioéconomiques au profit des populations les plus vulnérables et anticiper ainsi la radicalisation des plus démunis matériellement et intellectuellement parlant.

La tâche n'est pas facile à court terme. Personne n'en disconviendra, d'autant que l'environnement régional est continuellement fragilisé par des ondes et vibrations consécutives à des tensions et conflits sans véritable et réelle perspective de solution durable pour certains d'entre eux. Mais la Tunisie est résolue à combattre ce phénomène par la primauté du droit. C'est ainsi que la Tunisie a veillé à l'harmonisation de sa nouvelle loi organique de lutte contre le terrorisme et le blanchiment d'argent, promulguée en août 2015, avec les instruments internationaux de lutte contre le terrorisme et les résolutions pertinents du Conseil de sécurité. Cette loi incrimine les actes d'appui, d'incitation, d'entraînement, de recrutement, d'apologie, de tentative et de complicité, mais aussi le voyage vers les zones de conflit, en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment la résolution 2178 (2014). Ont aussi été créés en vertu de la même loi un pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme, ainsi qu'une commission nationale pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui a pour entre autres objectifs d'assurer le suivi de nos engagements internationaux en matière de lutte contre le terrorisme.

Nous avons aussi développé récemment, en étroite collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, une stratégie nationale qui s'inspire de l'approche et de la méthodologie des Nations Unies en matière de lutte contre le terrorisme, une stratégie intégrée et multisectorielle de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent reposant sur quatre axes : la prévention, la protection, le suivi et la riposte. Cette stratégie vise, dans son volet de prévention, à annihiler les tentatives de recrutement direct ou indirect des jeunes, notamment via Internet, à contrer les doctrines des groupes terroristes et à réduire ainsi leur impact sur les groupuscules vulnérables de notre société. La stratégie préconise, en outre, la consolidation des approches pédagogiques, la promotion de la culture de dialogue, de paix et de tolérance, la prévention de la radicalisation dans les prisons, le développement des régions et des zones marginalisées, et l'exclusion de toute justification des actes terroristes.

De nouvelles mesures sont mises en œuvre dans ce même contexte. C'est ainsi que le Ministère des affaires religieuses a lancé en 2016 une campagne sous le slogan « Demain sera meilleur » visant à encadrer les jeunes et à promouvoir l'islam modéré à travers l'art, la culture et la communication. Cette campagne prévoit notamment la mise en place d'un site Internet interactif et d'un centre d'appels chargé de répondre aux questionnements des jeunes sur la religion. Dans toutes les régions du pays, des rencontres sont aussi programmées dans les écoles, les espaces culturels et là où les jeunes ont le plus besoin d'encadrement.

C'est dans le même sens que le Ministère de l'éducation nationale a publié le livre blanc sur le projet de réforme du système d'éducation en Tunisie, avec pour slogan « Pour une école tunisienne équitable, hautement performante qui forme les citoyens et relève la patrie ». Résultant de consultations approfondies au niveau national avec toutes les parties prenantes concernées, ce projet se focalise particulièrement sur l'importance de protéger les jeunes dans les écoles contre l'extrémisme violent dans le cadre de mesures socioéducatives et culturelles, et met en évidence l'importance d'assurer l'interaction des établissements d'éducation avec leur environnement social et la société civile. Il souligne au même titre la nécessité de promouvoir la citoyenneté active, de renforcer la résilience de nos jeunes face à l'extrémisme violent et de traiter toutes les formes de violence dans les écoles.

Nous veillons, dans ce même contexte, à ce que la société civile et tous les acteurs soient impliqués, parce que c'est un combat qui nous incombe à tous – c'est un combat pour le droit à la vie qui doit triompher sur la culture de la mort, c'est un combat contre un ennemi commun. C'est pourquoi nous les peuples des Nations Unies, pour reprendre la formule du début de la Charte des Nations Unies, devons continuer à jouer un rôle primordial pour soutenir les efforts des pays qui en ont besoin, pour venir à bout de cette menace, parce qu'elle est transnationale. C'est le fil conducteur que nous avions décelé en écoutant les diverses interventions faites au titre de ce débat : un ennemi commun, une stratégie commune. Cette stratégie exige des actions communes à tous les niveaux. C'est notre maillon faible : nous n'arrivons pas encore à répondre collectivement aux attentes et besoins qu'impose cette menace commune malgré les efforts louables de certains pays.

C'est aussi dans le même sens que nous nous félicitons que le texte de résolution sur le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies accorde une place de choix au renforcement des capacités des États Membres afin qu'ils soient à même de s'adapter à l'évolution constante des tendances du terrorisme international, et reconnaissse aussi la nécessité de dédier davantage de ressources financières à cet effet, tout en invitant le Secrétaire général à fournir des recommandations concrètes dans le même cadre d'ici le mois de mai 2017.

Nous tenons, enfin, à faire écho à l'appel lancé dans cette résolution aux États Membres pour qu'ils fournissent des ressources financières et toute autre forme d'assistance à l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme et au Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme dans la mise en œuvre du plan de renforcement des capacités des pays afin d'endiguer le phénomène des combattants terroristes étrangers, ce qui a le mérite d'instaurer une démarche plus concertée et plus cohérente dans ce domaine.

**M. Yusuf** (Somalie) (*parle en anglais*) : La grande majorité des Somaliens dénonce l'extrémisme violent. Le Gouvernement somalien saisit cette occasion pour exprimer ses sincères condoléances à l'Arabie saoudite, à la Turquie, à l'Iraq et au Bangladesh, ainsi qu'aux familles, amis et proches de toutes les victimes innocentes touchées par les terribles tragédies qui ont eu lieu. Nous sommes solidaires du peuple frère turc ainsi que du reste du monde dans la lutte contre le

terrorisme et l'extrémisme violent. Nous pleurons avec eux et déplorons nous aussi ces terribles pertes.

Je félicite le Président de l'Assemblée générale d'avoir mené à bien le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je remercie également les cofacilitateurs, l'Ambassadeur de l'Argentine, M. Martín García Moritán, et l'Ambassadeur de l'Islande, M. Einar Gunnarsson, de leur dynamisme et de leurs efforts diligents en vue de parvenir à un accord sur la résolution 70/291 relative au cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

Le Gouvernement somalien remercie l'ONU de sensibiliser l'opinion mondiale à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre ce phénomène, ainsi que tous les participants, en particulier les États Membres qui ont partagé avec nous leurs expériences, difficultés et pratiques. En mobilisant l'ensemble des pouvoirs publics, et avec la participation active des administrations régionales et de la société civile, ainsi qu'avec l'appui de l'Union européenne et du plan pour le projet somalien, le Gouvernement fédéral somalien a élaboré une stratégie et un plan d'action nationaux de portée générale pris en main et dirigés par les Somaliens pour prévenir et combattre l'extrémisme violent.

Les efforts que nous avons déployés pour élaborer cette stratégie montrent également l'importance de travailler en coopération étroite avec nos partenaires internationaux. Le Secrétaire général a récemment recommandé que chaque État Membre élabore un plan national dans lequel il fixera les mesures à appliquer en priorité sur son territoire pour s'attaquer aux causes de l'extrémisme violent. Il a également souligné l'importance d'élaborer ces plans d'action dans un cadre multidisciplinaire de façon à inclure des dispositions préventives et répressives, en tenant compte des contributions de toute une gamme de représentants des pouvoirs publics (police, services sociaux, ministères de l'éducation et du culte) et d'acteurs non gouvernementaux (femmes, secteur privé et société civile). Nos stratégie et plan d'action tiennent compte de toutes ces recommandations. Ils exposent le projet collectif du Gouvernement fédéral somalien et définissent des initiatives pour mieux comprendre, prévenir et combattre les influences extrémistes, qui menacent la sécurité et la stabilité de la Somalie. Il s'agit d'un élément essentiel et complémentaire des efforts faits par le Gouvernement somalien pour s'attaquer aux menaces posées à la sécurité nationale dans le cadre

d'une bonne gouvernance, des droits de l'homme et de l'état de droit.

Enfin, nous estimons très encourageants les progrès accomplis pour mener à bien le processus sans exclusive relatif à la Stratégie et au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent (A/70/674). Nous ne doutons pas que les orientations proposées par ce document aideront la Somalie à devenir plus résiliente et à assurer la paix durable que nous souhaitons et méritons tous.

**M. Munir** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer notre profonde gratitude aux Ambassadeurs Moritán et Gunnarsson pour avoir conduit un processus d'examen juste, transparent et consultatif. Nous saluons leurs efforts inlassables visant l'adoption par consensus de la résolution 70/291.

Nous apprécions également à sa juste valeur l'esprit constructif manifesté par toutes les délégations. De fait, le dixième anniversaire de l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies mérite un message fort et uni de la part des États Membres.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.109).

Les tristes événements survenus ces derniers jours en Turquie, au Bangladesh, en Afghanistan et en Arabie saoudite ont rappelé de manière épouvantable quels sont les défis que nous devons relever aujourd'hui, et que notre tâche ne prend pas fin avec l'adoption de la résolution. Le fléau du terrorisme existe toujours et s'est même intensifié. Si notre détermination reste ferme, notre mission n'est toujours pas achevée. La Stratégie révisée et mise à jour reflète notre détermination collective à mettre en œuvre les recommandations que nous avons formulées dans quatre domaines essentiels : éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme; prévenir et combattre le terrorisme; renforcer les capacités de mise en œuvre des États Membres; et garantir le respect des droits de l'homme dans le cadre de la lutte antiterroriste.

Le Pakistan condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et réaffirme sa détermination sans équivoque à mener cette bataille, quel qu'en soit le coût. Mon pays a fait des sacrifices énormes dans cette lutte et, pourtant, nous persévérons. Notre volonté et notre détermination continuent de se raffermir. Aucun pays n'est à l'abri du terrorisme ou de

ses effets négatifs, et aucun pays ne peut venir à bout de cette menace seul. Le renforcement de la coopération internationale est la seule voie à suivre dans cette lutte. Et l'ONU, dont les principes fondamentaux visent à renforcer une telle coopération, offre le meilleur moyen d'atteindre cet objectif. La résolution que nous avons adoptée la semaine dernière représente la volonté collective de l'Assemblée générale.

Depuis l'adoption de la Stratégie, il y a 10 ans, le Pakistan accorde une très grande importance à sa mise en œuvre. Peu de pays peuvent rivaliser avec les efforts nationaux déployés par le Pakistan pour lutter contre le terrorisme; ils sont encore moins nombreux à rivaliser avec les sacrifices que nous avons faits. Il y a deux ans, le Pakistan a défini de manière détaillée l'action globale menée au niveau national pour lutter contre le terrorisme. Depuis, nous avons continué de renforcer des mesures et d'organiser nos efforts. Notre opération de maintien de l'ordre, « Zarb-e-Azab », a donné de bons résultats. Il s'agit de la plus importante opération nationale de lutte antiterroriste dans le monde. Nous continuerons de la mener jusqu'à ce que nous atteignions nos objectifs.

La mise en place de tribunaux spéciaux pour les auteurs d'actes de terrorisme, les mesures de maîtrise des armements et le renforcement de l'autorité nationale de la lutte antiterroriste et du service de contrôle financier font tous parties des solides contre-mesures que nous avons prises pour combattre le terrorisme. L'année dernière, grâce à nos mesures législatives nationales, le Groupe d'action financière a reconnu que nos actions de lutte contre le financement du terrorisme sont conformes à ses recommandations.

Nous avons également élaboré un plan d'action national en 20 points pour lutter contre le terrorisme, qui fait une large place aux mesures préventives. Celles-ci visent notamment à lutter contre les discours de haine et les violences dirigées contre d'autres confessions, à protéger les minorités, à prévenir l'exploitation des médias et d'Internet par les terroristes et les extrémistes violents, à proposer une contre-propagande efficace face aux terroristes, à réformer le système éducatif, à enregistrer et régulariser les madrassas, à proposer des programmes de réconciliation politique et de relance économique dans des zones ciblées, à réformer le secteur de la justice pénale et, enfin, à immatriculer les réfugiés.

Pleinement conscient qu'une démarche impliquant l'ensemble de la société est nécessaire, le Gouvernement pakistanais déploie des efforts concertés pour

promouvoir et protéger les droits de la femme, renforcer les capacités de nos services de maintien de l'ordre et mobiliser le potentiel des jeunes. Le programme mis en place pour la jeunesse par le Premier Ministre profite à des milliers de jeunes en les aidant à terminer leur scolarité ou à suivre des études supérieures, ainsi qu'en encourageant l'esprit d'entreprise pour leur donner espoir et leur offrir un avenir tout en les mettant à l'abri du désespoir et du découragement.

Dans la poursuite de nos objectifs, nous avons également bénéficié de la coopération avec des organismes des Nations Unies, notamment s'agissant du travail réalisé avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme pour mettre en place un programme de formation professionnelle des jeunes et du partenariat établi avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour renforcer les capacités de notre secteur de la justice pénale. Même si le Pakistan continuera, à titre national, de faire tout ce qu'il peut, de nombreux domaines d'action, concernant aussi bien la lutte contre le terrorisme que la prévention de l'extrémisme violent, exigent une coopération bilatérale et internationale pour obtenir des résultats. Le Pakistan tient à créer un environnement propice à une telle coopération.

Avant de terminer, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que le Pakistan continuera de déployer des efforts inlassables pour combattre le terrorisme et prévenir l'extrémisme violent aux niveaux national, régional et international, et de se concerter de manière constructive avec les autres États Membres afin de mettre en place un cadre normatif consensuel de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

**M. Al-Hajri** (Qatar) (*parle en arabe*) : Pour commencer, le Qatar s'associe à la déclaration prononcée par le Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.109).

Je tiens à remercier de tous leurs efforts les cofacilitateurs des consultations sur la résolution 70/291.

Je tiens à exprimer notre condamnation de tous les actes terroristes, y compris les lâches attentats criminels qui ont frappé l'Arabie saoudite, qui sont incompatibles avec l'ensemble des valeurs humaines, des principes éthiques, et des enseignements de l'islam, empreints de tolérance. Nous voulons également redire que l'État du Qatar appuie totalement toutes les mesures et procédures de sécurité qui seront adoptées par nos

frères d'Arabie saoudite pour préserver leur sécurité et leur stabilité.

Les attentats terroristes qui continuent de frapper un certain nombre de régions dans le monde montrent bien que le terrorisme n'a ni religion, ni patrie, ni identité, et qu'il est nécessaire de travailler de concert pour le combattre à tous les niveaux. La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies constitue le cadre idoine pour ce type d'efforts collectifs. À cet égard, je voudrais réaffirmer l'attachement du Qatar à la Stratégie, ainsi que sa détermination de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Nous tenons à souligner également que pour pouvoir répondre au terrorisme, il nous faut rejeter toute tentative d'association de ce fléau à une culture, une religion ou une nationalité particulières, et insister sur l'importance du respect de toutes les civilisations et de toutes les religions, ainsi que sur les valeurs de coexistence et de tolérance. Nous devons faire la distinction entre le terrorisme, d'une part et, de l'autre, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la résistance à l'occupation étrangère. Nous devons également souligner que, dans la lutte antiterroriste, il faut veiller à respecter le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés et des droits de l'homme.

Pour répondre aux aspirations des jeunes, nous devons mettre en place des programmes et un cadre pédagogiques qui les intègrent et leur permettent de contribuer au développement de leur société tout en luttant contre le problème du chômage, de façon à éliminer l'extrémisme et à réfuter les arguments fallacieux utilisés par ses tenants. En conséquence, la prise en charge des jeunes et une grande attention portée à leurs préoccupations font partie intégrante de notre politique nationale intérieure et étrangère. Nous sommes également à l'origine d'une initiative, prise en partenariat avec un ensemble de pays frères et amis, visant à organiser une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée aux enfants et aux jeunes touchés par l'extrémisme violent et à leur réinsertion dans la société.

Il convient également de répondre par des moyens plus efficaces au danger imminent que représentent les groupes terroristes qui recrutent des combattants, ainsi qu'aux mouvements de terroristes à travers les frontières internationales, tout en sachant que la riposte sécuritaire doit être complétée par une démarche axée sur les circonstances de la naissance de ce phénomène et ses causes et motivations. Le terrorisme ne surgit pas de

nulle part; il croît et prospère dans des environnements fragiles, et résulte d'un ensemble de facteurs qu'il convient en conséquence d'aborder dans le respect de l'état de droit, et de façon intégrale. Le Qatar attache une grande importance au travail réalisé au sein de l'ONU et des mécanismes régionaux pour éradiquer le terrorisme et en traiter les causes, tout en étudiant les facteurs qui ont conduit à son développement, en même temps qu'il s'emploie au renforcement continu de sa législation antiterroriste nationale en fonction des nouveaux défis que présente ce phénomène. Nous avons également mis en place des instances nationales spécialisées, telles que le Comité national de lutte antiterroriste et la Commission nationale de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ces institutions sont chargées de mettre en œuvre les instruments adoptés par la communauté internationale pour venir à bout du terrorisme et tarir ses sources de financement.

Pour terminer, je voudrais dire que, malgré leurs efforts, les représentants du régime syrien n'ont réussi à faire passer pour terroristes ni les Syriens qui revendiquent leurs droits légitimes, ni les pays qui ont fait connaître leur appui à ces revendications ou qui ont dénoncé la politique répressive du régime. Il est paradoxal que les représentants d'un régime qui pratique les pires formes de terrorisme d'État accusent de terrorisme les pays dont l'attachement au respect des droits de l'homme et du droit international, au plan national comme à l'échelle internationale, est notoire au sein du système des Nations Unies, de même que les efforts d'acteurs réputés pour leur contribution active et concrète au règlement des différends par des moyens pacifiques et à la promotion des droits de l'homme et d'une coopération internationale fructueuse.

**M. Tommo Monthe** (Cameroun) : Avant toute chose, je voudrais, à l'instar des orateurs qui m'ont précédé, présenter des condoléances très attristées aux pays qui ont été endeuillés par les attaques barbares des mouvements terroristes ces derniers temps, et ils sont nombreux, ces pays, qui ont été cités ici, appartenant à toutes les régions du monde.

Je voudrais également remercier les Ambassadeurs d'Argentine et d'Islande, et leur équipe respective, qui ont négocié patiemment et positivement la résolution 70/291 que l'Assemblée générale a adoptée la semaine dernière, sanctionnant le cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale adoptée il y a 10 ans par les Nations Unies. Cette résolution symbolise la

volonté commune de la communauté internationale de rester unie dans la lutte contre les forces du mal que représente le terrorisme. Cette action commune est fort conforme à l'esprit et à la lettre de la pensée du Président camerounais, M. Paul Biya, qui ne cesse de dire qu'à un problème global, il faut une solution globale.

Dans le bassin du lac Tchad en général, et dans l'extrême nord de mon pays en particulier, la secte terroriste Boko Haram a de nouveau frappé le 29 juin dernier, dans la localité de Djakana, tuant à l'aveugle 11 jeunes gens et en blessant gravement quatre autres. Fortement confrontés par les forces de défense et de sécurité de notre pays, les terroristes ont depuis quelque temps choisi la méthode kamikaze, méthode de couardise et de lâcheté préférée de ceux qui sont aux abois. Notre pays, en effet, de concert avec la Force multinationale mixte, est à pied d'œuvre sur le front sécuritaire et il n'y a pas de doute que nous vaincrons, car la société civile s'est constituée dans les zones de combat en comités de vigilance et d'autodéfense et les populations camerounaises, qui se sont levées comme un seul homme dans un élan de solidarité nationale, apportent leur appui, en nature et en espèces, pour soutenir les soldats qui sont au front. Évidemment, nos forces luttent âprement, en respectant les droits de l'homme et les règles du droit international.

Sur le front humanitaire, la lutte est également intense, avec le soutien des organismes et agences humanitaires des Nations Unies dans le bassin du lac Tchad, dans l'extrême nord de notre pays, dans la région de l'Adamaoua et dans l'est, qui hébergent un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées.

Sur le front diplomatique, le Conseil de paix et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, celui de l'Union africaine et le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ont été à plusieurs reprises mobilisés et leur appui vient conforter et renforcer la lutte des pays de la région du lac Tchad.

Quant au front du développement socioéconomique, notre gouvernement, sous la houlette du Chef de l'État, S. E. M. Paul Biya, a mis sur pied un plan d'urgence pour acter les projets de développement dans la région, afin d'éviter que la pauvreté et la misère ne fassent leur lit et ne servent de catalyseurs, exacerbant davantage le conflit et la situation.

Enfin, les imams et leaders religieux du Cameroun organisent sur les plans national et local des

prêches réguliers sur la paix, l'équité, la bienfaisance, la tolérance, l'amour du prochain, la charité et la modération, qui sont les vraies valeurs de l'islam. Ces actions visent à déradicaliser les esprits et éviter les extrémismes et l'obscurantisme, sources de violence aveugle.

Je termine en remerciant tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux qui apportent un concours actif et multiforme à notre pays et à ceux du bassin du lac Tchad pour éradiquer la secte Boko Haram, inscrite sur la liste des organisations terroristes par le Conseil de sécurité. Comme le souligne la résolution 70/291 que nous avons adoptée la semaine dernière, des contributions financières et le renforcement des capacités doivent être octroyés à notre pays et à ceux du bassin du lac Tchad qui font face au conflit et à la secte terroriste Boko Haram. Aujourd'hui plus qu'hier, demain encore plus qu'aujourd'hui et après-demain davantage que demain, la communauté internationale doit opposer à la "tête-à-tête" de Boko Haram la "tête-à-tête" collective et résolue de toutes les nations réunies au sein de l'Assemblée générale et demander au Conseil de sécurité d'user de tous les moyens de prévention et d'action prévus par la Charte des Nations Unies pour faire face à tous les mouvements terroristes qui abusent de la religion islamique, laquelle n'a pourtant rien à voir avec leur obscurantisme de charlatans abjects.

**M. Bessedik** (Algérie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier sincèrement le Président de l'Assemblée générale de l'importance qu'il a accordée au cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Je voudrais également exprimer notre gratitude et nos remerciements aux facilitateurs, le Représentant permanent de l'Islande et le Représentant permanent de l'Argentine, pour les efforts qu'ils ont déployés afin de coordonner le processus et contribuer à la réalisation d'un consensus sur la résolution 70/291 consacrée à l'examen de la Stratégie.

L'Algérie s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite au nom de l'Organisation de la coopération islamique (voir A/70/PV.109).

Ma délégation voudrait réaffirmer une fois de plus sa ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en particulier les actes et activités visant à appuyer le terrorisme, à l'encourager, à le justifier ou à le promouvoir directement ou indirectement. Le terrorisme n'a ni religion, ni patrie, ni frontières, ni justification. Il ne doit en aucune façon

être associé à une culture, une religion, une civilisation ou une communauté humaine particulière.

L'Algérie appuie la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et les efforts remarquables déployés par l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme dans le cadre de son travail en tant que centre de liaison pour les organes et les entités participant à la mise en œuvre de la Stratégie. À cet égard, je voudrais insister sur la nécessité de maintenir le processus d'examen biennal de la Stratégie, qui vise à l'enrichir et à l'adapter en fonction de l'évolution de la situation, des besoins de la lutte contre le terrorisme et plus particulièrement, des défis propres à ce fléau transnational. Cet examen s'impose également pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre des quatre piliers dans leur ensemble. Nous notons que la résolution que nous venons d'adopter tient compte de cette nécessité.

Ma délégation souligne la nécessité de conjuguer les efforts déployés dans le cadre de la Stratégie en améliorant la coopération aux niveaux bilatéral, régional et international, en renforçant les capacités et en mettant en commun les pratiques optimales et le savoir-faire acquis en matière de lutte contre le terrorisme. À cet égard, il est important de mettre en exergue le rôle que joue le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme en consolidant les piliers de la Stratégie et en encourageant les États Membres à lui fournir des ressources financières et humaines suffisantes.

Nous nous félicitons que la résolution 70/291 de l'Assemblée générale réaffirme le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de l'unité de tous les États conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale. L'Algérie n'a jamais cessé d'appeler au respect de cet engagement. En outre, nous estimons que toute approche sélective des buts et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies n'est tout simplement pas admissible. Une telle approche partielle pourrait même être contre-productive. Pour dire les choses plus clairement, la communauté internationale ne peut se soustraire à ses responsabilités en ce qui concerne la réalisation du droit à l'autodétermination de tous les peuples qui sont encore sous occupation ou domination étrangère.

À cet égard, nous notons avec satisfaction que la résolution de cette année réaffirme la détermination des États Membres à continuer de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour résoudre les conflits, mettre fin

à l'occupation étrangère, lutter contre l'oppression, éliminer la pauvreté, promouvoir une croissance économique soutenue, le développement durable, la prospérité dans le monde entier, la bonne gouvernance, les droits de l'homme pour tous ainsi que l'état de droit, améliorer la compréhension entre les cultures et assurer le respect de toutes les religions, valeurs religieuses, croyances et cultures. La lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme doit également s'accompagner d'une condamnation de la xénophobie et de l'islamophobie, qui s'imposent comme les nouveaux visages de l'extrémisme violent.

L'Algérie a tiré une précieuse leçon de son expérience amère de la lutte contre l'extrémisme violent, le terrorisme et leurs causes profondes. Depuis le dernier processus d'examen de la Stratégie, en 2014, ces deux dernières années, mon pays, l'Algérie, a pris d'importantes mesures qualitatives et fait d'énormes efforts pour prévenir l'extrémisme violent et combattre le terrorisme. Ces mesures consolident les réalisations de la politique de réconciliation historique proposée par le Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika : la Charte pour la paix et la réconciliation nationale, que le peuple algérien a adoptée par référendum à une écrasante majorité.

Notre expérience montre que, aussi importantes qu'elles puissent être, les mesures de sécurité ne permettront jamais à elles seules de venir totalement à bout du terrorisme car le terrorisme exploitera toujours les failles qui existent dans chaque société et s'en servira pour se justifier. L'Algérie est convaincue que la bataille contre ce fléau atroce doit être livrée au quotidien et englober tous les domaines d'activité, notamment politique, institutionnel, économique, culturel, religieux, éducatif et social. Tout espoir de réussite requiert la participation active de l'ensemble des institutions nationales, de tous les acteurs sociaux et de tous les citoyens.

Les autorités algériennes ont donc adopté une stratégie pour protéger chaque citoyen et l'ensemble de la société contre toute influence ou manipulation des adeptes de l'extrémisme violent et du terrorisme. Cette stratégie est mise en œuvre à plusieurs niveaux. Elle s'appuie, premièrement, sur le renforcement permanent de la démocratie participative; deuxièmement, sur l'état de droit et la justice sociale; et, troisièmement, sur la promotion du développement offrant les mêmes possibilités à tous les citoyens sans exception. Tous ces aspects sont pris en compte et bien encadrés, de manière

détaillée, dans notre plan national de déradicalisation et de prévention de l'extrémisme violent.

À l'évidence, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent appelle une attention accrue, et doit faire l'objet d'une coopération bilatérale, régionale et internationale durable. Les efforts que déploie l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme ont toujours visé à accroître la coopération régionale et internationale, et ce avant même les bouleversements majeurs que le monde connaît. L'Algérie a dès le départ cherché à renforcer l'action antiterroriste au niveau africain, et le résultat aura été l'apparition de nombreux instruments juridiques internationaux et autres initiatives qui jouent maintenant un rôle très important dans le renforcement de l'efficacité de l'action menée par les pays africains à cet égard.

Dans la région du Sahel, la notion de coordination et de coopération est maintenant en train de donner toute la mesure de son potentiel. Compte tenu de la situation actuelle – qui requiert à la fois la coordination et le renforcement des capacités des pays de la région sur la base du principe d'appropriation –, l'Algérie adopte une approche concertée au sein de nombreux mécanismes de coopération. Pour ne donner qu'un exemple récent d'activité au niveau régional, les 27 et 28 avril, l'Algérie a accueilli la réunion consultative sur le lancement du mécanisme de coopération policière de l'Union africaine, « AFRIPOL », avec la participation de la Commission de l'Union africaine et du Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme. Mon pays a souligné la nécessité de renforcer la coopération entre les services de police et autres services de maintien de l'ordre en Afrique et insisté sur les avantages offerts par une telle coopération dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

Mon pays se félicite de son niveau de coopération avec les mécanismes et programmes spécialisés des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme, et est prêt à continuer de le renforcer. En outre, le fait que l'Algérie siège au Forum mondial de lutte contre le terrorisme témoigne de sa volonté de participer à tout débat pertinent visant à promouvoir la coopération internationale contre le terrorisme. Dans ce cadre, l'Algérie coprésidente, avec le Canada, le groupe de travail Sahel sur la création de capacités de contre-terrorisme. L'Algérie a également été hôte ou participant d'un certain nombre d'activités de coordination et d'évaluation visant à renforcer les capacités et à échanger des données

spécialisées afin d'appliquer les pratiques optimales dans la lutte contre le terrorisme sous tous ses aspects.

Enfin, l'Algérie espère que la résolution que nous avons adoptée par consensus vendredi dernier constituera une nouvelle pièce maîtresse dans nos efforts collectifs pour combattre et éliminer le terrorisme international.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Conformément à la résolution 48/5, du 13 octobre 1993, je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

**Mme Deininger** (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) (*parle en anglais*) : Je prononce la présente déclaration au nom de l'Unité d'action contre le terrorisme du Département des menaces transnationales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Pour l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, c'est un honneur de participer au cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. L'OSCE est un partenaire important pour prévenir l'extrémisme violent et lutter contre le terrorisme avec efficacité. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie, l'OSCE se sert de ses avantages comparatifs pour mobiliser la volonté politique des 57 États participants; sensibiliser les autorités publiques, la société civile et le secteur privé; et renforcer les capacités sur le terrain.

Depuis le précédent examen de la Stratégie, réalisé en 2014, l'OSCE a mené plusieurs activités clefs premièrement, pour prévenir et combattre l'extrémisme violent et la radicalisation pouvant conduire au terrorisme et, deuxièmement, pour empêcher les combattants terroristes étrangers de se déplacer. Nous voudrions également proposer trois recommandations en vue d'améliorer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, l'OSCE en particulier.

Je voudrais présenter notre mandat en matière de lutte antiterroriste. Ayant conclu l'accord régional le plus important dans le domaine de la sécurité au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE est déterminée à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Notre action repose sur un mandat global convenu par consensus par les 57 États participants, qui couvrent une zone allant de Vancouver à Vladivostok, en passant par

Vienne. Face à la multiplication des attentats terroristes dans le monde, ce mandat a été réaffirmé et renforcé.

En 2014, le Conseil ministériel de l'OSCE, réuni à Bâle, s'est engagé à ce que nous apportions un appui à l'application de la résolution 2178 (2014) relative au phénomène des combattants terroristes étrangers. En décembre 2014, le Conseil ministériel, réuni à Belgrade, a adopté une déclaration de portée générale sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, ainsi qu'une deuxième déclaration soulignant l'importance de notre coopération en tant qu'organisme régional. Cette déclaration recense un certain nombre de bonnes pratiques, qui se retrouvent également dans le Plan d'action du pour la prévention de l'extrémisme violent, présenté par le Secrétaire général en décembre 2015. Le Plan d'action a été accueilli favorablement par la présidence allemande de l'OSCE, ainsi que par le Secrétaire général de l'OSCE. Nous pensons qu'il est susceptible de jouer un rôle critique pour galvaniser l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, en particulier son pilier I. L'OSCE se félicite particulièrement de l'insistance avec laquelle le Plan appelle à renforcer les efforts au plan régional.

J'aborde à présent nos principales activités d'appui menées depuis l'examen de 2014. La prévention du terrorisme et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation susceptible de conduire au terrorisme sont restées des priorités stratégiques de l'OSCE ces deux dernières années. Dans le domaine de la sensibilisation et de la mobilisation de la volonté politique, nous avons poursuivi les efforts que nous déployons depuis 10 ans pour accroître la prise de conscience et faciliter un échange de bonnes pratiques concernant la lutte contre l'incitation au terrorisme et contre la radicalisation terroriste, tout en respectant les droits de l'homme et l'état de droit.

Les présidences serbe et allemande de l'OSCE en 2015 et 2016, respectivement, ont organisé des conférences réunissant l'OSCE toute entière, au niveau des coordonnateurs nationaux de la lutte antiterroriste, consacrées à la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation susceptible de mener au terrorisme. Nous travaillons aussi avec énergie à renforcer notre collaboration et notre engagement avec l'ONU, d'autres organisations régionales, des partenaires de coopération de l'OSCE et de nombreux autres. Par exemple, l'OSCE a rédigé un document compilant les bonnes pratiques sur les femmes et la

lutte contre l'extrémisme violent, qui a été adopté par le Forum mondial de lutte contre le terrorisme en septembre 2015 et salué dans la résolution 2242 (2015) du Conseil de sécurité.

Le Département de l'OSCE chargé de la lutte contre les menaces transnationales œuvre aux côtés de la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias concernant les politiques antiterroristes, ainsi que la liberté et les responsabilités des médias. Nous avons tenu un premier atelier à Bucarest en octobre 2015, et nous assurerons un suivi à Sarajevo en septembre, en accordant une attention particulière à la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation sur Internet susceptible de conduire au terrorisme. Parallèlement à ces discussions, nous sommes en train d'élaborer un module de formation OSCE en ligne sur la lutte contre l'utilisation d'Internet à des fins terroristes, avec l'appui d'experts internationaux, notamment provenant des Nations Unies.

S'agissant du renforcement des capacités, l'OSCE prête assistance à plusieurs de ses États participants pour mettre au point et appliquer des stratégies et plans d'action nationaux complets afin de lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme. L'élaboration de ces plans est l'une des principales recommandations du Secrétaire général dans son rapport sur les activités menées pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/70/826). Nous sommes également en train de lancer une nouvelle initiative appelée Leaders against Intolérance and Violent Extremism (Leaders contre l'intolérance et l'extrémisme violent) afin de renforcer les capacités au niveau communautaire. Le but est d'autonomiser les leaders locaux de la société civile, notamment les femmes et les jeunes, pour qu'ils fassent entendre leur voix et qu'ils mobilisent leurs communautés contre l'extrémisme violent. Nous avons récemment organisé plusieurs activités de formation novatrices, notamment une formation aux médias sociaux pour les jeunes, consacrée à contrer les rhétoriques utilisées par l'extrémisme violent, et des exercices de simulation pour promouvoir la coordination interorganisations. Nous sommes également en train de mettre au point, à l'intention des agents de police, un programme de formation sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui peuvent conduire au terrorisme. Cette formation est fondée sur un manuel conjoint du Département de l'OSCE chargé de la lutte contre les menaces transnationales et du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE.

Toutes ces activités contribuent à notre campagne de communication, OSCE United in Countering Violent Extremism (L'OSCE unie dans la lutte contre l'extrémisme violent). Cette campagne, lancée l'an dernier, cherche à tirer parti du potentiel des réseaux sociaux pour se rapprocher des jeunes et de la société civile et les mobiliser à l'appui du consensus mondial contre l'extrémisme violent. Nous avons atteint le nombre sans précédent de 9 millions de personnes en moins d'un an.

Prévenir la circulation des combattants terroristes étrangers est un objectif souligné dans le rapport du Secrétaire général sur les activités menées pour appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale. Le rapport appelle l'attention sur trois domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont requis : premièrement, renforcer les contrôles aux frontières; deuxièmement, avoir davantage recours aux renseignements préalables concernant les voyageurs; et, troisièmement, accroître l'utilisation des bases de données d'INTERPOL. Le Programme de l'OSCE concernant la sécurité des documents de voyage s'attache spécifiquement à ces dimensions pour appliquer la résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité.

Concernant le renforcement des contrôles aux frontières, nous constatons que, bien que l'utilisation des technologies aux frontières se soit accrue, l'importance de compter sur des garde-frontières capables de détecter des combattants terroristes étrangers a elle aussi augmenté. En conséquence, nous avons organisé une série de formations nationales sur les dernières techniques de contrefaçon des passeports, et sommes en train de mettre en place une équipe mobile de formation pour aider les États à identifier les combattants terroristes étrangers. Nous disposons également de l'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières, à Douchanbé (Tadjikistan), qui organise des séminaires aussi bien mensuels qu'annuels pour les garde-frontières.

Quant au recours accru aux renseignements préalables concernant les voyageurs, l'OSCE est partenaire d'un projet mondial dirigé par le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui vise à sensibiliser à cette question. Le mois prochain, l'OSCE co-accueillera, à Vienne, le troisième atelier régional en la matière. En outre, nous informons régulièrement nos 57 États participants du fait que les compagnies aériennes sont tenues de fournir ces données aux États, conformément à la résolution 2178 (2014). La présidence

allemande de l'OSCE négocie actuellement un engagement politiquement contraignant qui appelleraient les États à mettre en œuvre des programmes d'échange de renseignements préalables concernant les voyageurs, dans le cadre des normes en vigueur internationalement convenues, afin de prévenir la circulation des combattants terroristes étrangers. Enfin, nous travaillons à renforcer les capacités afin d'appuyer et d'aider les États à établir des systèmes de renseignements préalables concernant les voyageurs, en coopération avec les organisations internationales compétentes.

S'agissant d'intensifier l'utilisation des bases de données d'INTERPOL, l'OSCE avait déjà adopté par consensus des décisions relatives à l'utilisation de ces bases de données. La difficulté, comme l'a souligné le Secrétaire général, est d'intensifier cette utilisation. En conséquence, dans le cadre de la décision qui sera négociée sur les renseignements préalables concernant les voyageurs, nous nous efforçons d'accroître la volonté politique d'automatiser la vérification croisée des données avec les bases de données d'INTERPOL. Quant au renforcement des capacités, l'OSCE travaille avec INTERPOL à élargir, aux points de contrôle frontaliers, l'accès aux bases de données d'INTERPOL.

Pour résumer, l'OSCE est un partenaire précieux dans le but de prévenir efficacement l'extrémisme violent et de lutter contre le terrorisme. En matière de mise en œuvre, nos projets en cours concernant le renforcement des capacités visant à lutter contre l'extrémisme violent et à améliorer l'identification des voyageurs aux frontières nous placent en bonne position s'agissant de nouer un partenariat avec les organisations internationales à l'appui des États. S'agissant de la sensibilisation, nous employons une combinaison de conférences, ateliers ciblés, campagnes sur Internet et réseaux de coordonnateurs nationaux afin de mieux faire connaître les engagements de la Stratégie antiterroriste mondiale et la manière dont les États peuvent les honorer. Concernant la volonté politique, l'OSCE développe les normes et règles en vigueur au moyen de décisions politiquement contraignantes adoptées par consensus par les 57 États participants.

Nous souhaitons faire trois propositions quant à la collaboration entre l'OSCE et l'ONU.

Premièrement, les organismes des Nations Unies, avec la coordination de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, doivent, dans la mesure du possible, impliquer sans hésiter les organisations telles que l'OSCE dès le début du processus de planification.

En termes structurels, l'OSCE dispose de directeurs de programmes qui se consacrent à tous les aspects de la Stratégie antiterroriste mondiale, ce qui rend nos efforts conjoints d'autant plus durables et efficaces.

Deuxièmement, nos activités nécessitent un mécanisme qui permette le partage du financement entre les structures organisationnelles. Ainsi, les subventions si nécessaires peuvent parvenir jusqu'à une organisation partenaire, qui peut ensuite s'en servir pour tirer parti des capacités régionales lorsque les conditions fixées pour la subvention renforcent les activités conjointes par le biais de subventions secondaires.

Troisièmement, en vue du sixième examen biennal de la Stratégie, nous devrions au cours des deux années à venir nous fixer pour but d'accroître encore la confiance et l'efficience grâce auxquelles nous transformerons en actions durables plusieurs déclarations positives faites aujourd'hui et les jours précédents. Cela nous permettra de débloquer les ressources humaines nécessaires pour les pays qui sont les plus fréquents bénéficiaires des ateliers, de la formation et d'autres activités. À défaut de cela, nous n'aurons pas fait correspondre aux objectifs de développement des mesures antiterroristes durables.

Pour terminer, l'OSCE est prête à continuer de contribuer à mobiliser la volonté politique, à sensibiliser et à renforcer les capacités, tout en appliquant la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans la région de l'OSCE.

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 117 de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 15 de l'ordre du jour (suite)**

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes**

#### **Projet de résolution (A/70/L.49/Rev.1)**

**Le Président par intérim** (*parle en espagnol*) : Je voudrais informer les membres que l'examen du projet de résolution A/70/L.49/Rev.1 intitulé « Troisième

Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025) », aura lieu à une date ultérieure qui sera annoncée.

#### **Point 66 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international**

- b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique**

##### **Projet de résolution (A/70/L.50/Rev.1)**

###### **Le Président par intérim (parle en espagnol) :**

Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a examiné, dans le cadre d'un débat commun, le point 66 de l'ordre du jour et ses alinéas a) et b) ainsi que le point 14 de l'ordre du jour à ses 34<sup>e</sup> et 35<sup>e</sup> séances plénières, le 16 octobre 2015.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Thaïlande, qui va présenter le projet de résolution A/70/L.50/Rev.1.

###### **Mme Aueareechit (Thaïlande) (parle en anglais) :**

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/70/L.50/Rev.1, intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Ce nouveau projet de résolution reconnaît qu'il y a eu des progrès notables dans la réalisation d'une paix durable sur le continent. Pour atteindre l'objectif d'une Afrique sans conflit, toutefois, le projet de résolution appelle à amplifier les initiatives nationales et régionales, avec l'appui de la communauté internationale, afin de traiter les causes profondes des conflits et de régler ceux-ci pacifiquement.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je voudrais remercier notre coordonnateur, représentant du Rwanda, le facilitateur, représentant du Soudan, et tous les partenaires qui ont participé à la négociation de ce texte. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera ce projet de résolution par consensus.

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/70/L.50/Rev.1, intitulé « Application des recommandations formulées par le Secrétaire

général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

**M. Nakano** (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais signaler que, depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux qui sont énumérés dans le document A/70/L.50/Rev.1, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/70/L.50, Rev.1?

*Le projet de résolution A/70/L.50/Rev.1 est adopté (résolution 70/292).*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec l'examen du point 66 b) de l'ordre du jour?

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Point 120 de l'ordre du jour (suite)**

##### **Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale**

###### **Rapport de la Deuxième Commission (A/70/518/Add.1)**

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas débattre du rapport de la Deuxième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note du rapport de la Deuxième Commission?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président par intérim (parle en espagnol) :** L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 120 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 12 h 40.*